

Assez, les entrées de garage sans garage !

Le Journal de Québec · 26 janv. 2023 · 6 · RICHARD MARTINEAU richard.martineau @quebecormedia.com

Donc, dans l'arrondissement Mercier–hochelagamaisonneuve, à Montréal, des résidents ne peuvent plus stationner leur auto dans leur entrée de garage, car ils ont transformé leur garage en chambre.



Vu qu'ils n'ont plus de garage, ils ne peuvent plus utiliser leur entrée de garage.

C'est normal, non ? Où s'en irait le monde, je vous le demande, si des gens sans garage avaient des entrées de garage ?

Ça serait l'anarchie ! Le bordel !

Vous imaginez, vous, des gens qui ont des meubles de jardin... alors qu'ils n'ont pas de jardin ?

Des locataires qui installent une descente de bain... devant leur douche ?

Ou des rideaux de douche... autour du bain ?

On ne saurait plus qui est quoi !

Le monde serait sens dessus dessous !

Aussi bien mettre le sous-sol au 8e !

Et le penthouse dans la cave !

VIVE GÉRARD !

Heureusement, il y a des fonctionnaires qui veillent au grain.

Armés d'un ruban à mesurer et d'un livre de règlements, ces valeureux employés de l'état à la moustache touffue et à l'abdomen impressionnant sont les derniers remparts de l'humanité contre le retour à l'état sauvage.

Courageux, accomplissant leur mission quelles que soient les conditions météo, dégainant leur crayon plus vite que Clint Eastwood son Magnum 357, ils patrouillent dans les rues de nos municipalités à la recherche de la moindre anomalie susceptible de défigurer notre beau Québec.

Vous trouvez qu'ils exagèrent ? Qu'ils sont zélés ? Qu'ils abusent de leur pouvoir, comme ces gardiens de sécurité de centres commerciaux qui se prennent pour des agents du SWAT ou des Navy Seals ?

Non !

Ils sauvent la planète ! Oui, monsieur, la planète ! C'est ce qu'a dit le maire de l'arrondissement Mercier–hochelagamaisonneuve hier.

De passage à l'émission de radio de Paul Arcand, au 98,5 FM, M. Pierre Lessard-blais a dit que si tous les citoyens se mettaient à construire des entrées de garage alors qu'ils n'avaient pas de garage, ça ferait plus d'asphalte devant les maisons, ce qui veut dire moins de gazon, moins d'herbe, plus de gaz à effets de serre et plus de catastrophes atmosphériques !

(Je vous jure sur la tête de mes enfants que c'est ce qu'il a dit...)

Ça tombe sous le sens, non ?

La prochaine fois que vous irez voir les baleines au large de Charlevoix, ayez une petite pensée pour Gérard, fonctionnaire à Mercier-hochelagamaisonneuve.

C'est grâce à lui que vous pourrez admirer les merveilles de la nature !

Vous imaginez comment la Terre serait belle s'il y avait plus de Gérard ?

GRETA EST CONTENTE !

Hier, à QUB Radio, ma collègue Elsie Lefebvre m'a raconté que des fonctionnaires municipaux ont déjà utilisé un règlement interdisant aux résidents de déverser des liquides dans des ruelles pour empêcher des parents... de construire une patinoire extérieure pour leurs enfants !

Ils arrosaient, voyezvous. Pour que l'eau se transforme en glace.

Et l'eau, comme vous le savez peut-être, c'est du liquide.

Alors Gérard, n'écoutant que son courage, est monté dans sa Ford Pinto, s'est pointé dans la ruelle avec son ruban à mesurer et son livre de règlements et a sévi.

Un autre grand moment dans l'histoire de la démocratie !

Un arbitre annule la suspension d'un pompier de Québec

Le Journal de Québec · 26 janv. 2023 · 16 · JEAN-LUC LAVALLÉE

Un pompier de Québec, injustement sanctionné par la Ville à la suite d'une plainte aux allures de « règlement de compte » provenant d'une ex-fréquentation, a réussi à faire annuler sa suspension sans solde de trois mois, jugée abusive.

L'inspecteur en prévention avait écopé d'une lourde sanction disciplinaire en 2020. D'abord suspendu administrativement — avec salaire — pendant trois mois, il a ensuite été suspendu sans salaire pendant une autre période de trois mois.

On lui reprochait d'avoir consulté le dossier personnel d'une citoyenne (avec laquelle il échangeait déjà sur un site de rencontres), d'avoir utilisé un ordinateur de la Ville pour dénicher son adresse et le véhicule de la Ville afin de se rendre à son domicile pour vérifier une borne-fontaine.

En résumé, l'employeur l'accusait d'avoir mêlé travail et vie privée, d'avoir volé du temps et enfreint des règles éthiques en plus de nuire à l'image de la Ville.

La plaignante, elle, a dénoncé une intrusion dans sa vie privée en lien avec sa visite d'environ 15 minutes sur son terrain, à laquelle elle avait pourtant consenti au préalable.

Précisons d'emblée que le pompier et la plaignante se sont revus par la suite et ont entretenu une relation intime de quelques semaines à la suite de cette première rencontre.

TÉMOIGNAGE PEU CRÉDIBLE

Le tribunal a rejeté le témoignage de la plaignante, le jugeant peu crédible, et a plutôt sermonné la Ville de Québec qui a « adopté sans réserve » sa version des faits dès le début, sans chercher à la confronter sur ses « motivations réelles », peut-on lire dans la décision de l'arbitre Richard Bertrand, rendue en fin d'année 2022.

« Il est pour le moins troublant de constater [qu'elle] n'était choquée d'aucune manière du comportement [du pompier] lors de sa visite à son domicile, ni de la façon dont il s'y était rendu, jusqu'à ce qu'elle soit sous l'impression que ce dernier cherchait à mettre fin à leur relation. »

La lecture des textos échangés entre eux et la chronologie des événements donnent « la fâcheuse impression d'un règlement de compte », ajoute l'arbitre, évoquant « l'hostilité » de la plaignante à l'égard du pompier suivant leur rupture.

UNE SIMPLE RÉPRIMANDE

Le tribunal rappelle qu'il y avait bel et bien un enjeu concernant la borne-fontaine — dont le bouchon a été revissé par le pompier —, mais admet qu'il aurait dû être plus prudent en ouvrant un dossier pour que son intervention soit conforme.

Cela dit, l'arbitre évoque tout au plus un « manque de jugement ». Les renseignements obtenus sur la plaignante, via l'ordinateur de la Ville, sont par ailleurs tous publics, outre son adresse qu'il aurait pu obtenir facilement autrement.

Dans les circonstances, il ordonne une simple réprimande à la place d'une suspension. Il juge également que la suspension administrative aurait dû être écourtée.

La Ville devra indemniser adéquatement le travailleur pour les inconvénients subis.

Le projet de complexe aquatique à Charlesbourg « au point mort »

Évalué à 20 M\$ en 2021, le centre avait été présenté comme la pièce maîtresse du plan directeur aquatique.



Dans l'arrondissement de Charlesbourg, il n'y a aucune piscine intérieure au nord du boulevard Louis-XIV. (Photo d'archives)

PHOTO : ISTOCK



Louis Gagné

Publié hier à 5 h 53

Bientôt deux ans après avoir annoncé la construction d'un complexe aquatique dans le nord de Charlesbourg, la Ville de Québec n'a toujours pas identifié le terrain où celui-ci verra le jour. De plus, aucun échéancier ni budget n'a encore été présenté. La deuxième opposition à l'hôtel de ville déplore le peu d'avancement du projet et exige des réponses de la part de l'administration Marchand.

Au printemps 2021, le maire de Québec d'alors, Régis Labeaume, avait fait part de l'intention de la Municipalité de construire d'ici 5 ans un complexe aquatique dans le secteur de la rue de la Faune.

Évalué à 20 millions \$, le futur centre devait comprendre au moins deux bassins, des équipements spécialisés, des équipements ludiques et des salles de formation.



Au moment de l'annonce du projet de complexe aquatique, la Ville de Québec avait identifié quelques emplacements jugés dignes d'intérêt, dont le terrain de l'ancien Jardin zoologique et celui de l'aréna Réjean-Lemelin. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / OLIVIER BOUCHARD

Vingt mois après le dévoilement du projet et une élection municipale plus tard, la Ville de Québec n'est toujours pas fixée sur l'emplacement du futur complexe.

« Le projet de construction d'un centre aquatique dans le nord de la ville est toujours en cours d'analyse, notamment en ce qui a trait à l'identification d'un terrain propice et aux subventions gouvernementales qui permettraient la réalisation du projet », indique la Municipalité dans un courriel envoyé à Radio-Canada.

« Pour l'instant, aucun échéancier n'est disponible et aucun budget n'a été projeté ni réservé pour le projet », précise-t-elle.

Du « surplace »

Le chef de la deuxième opposition et conseiller spécial auprès des élus d'Équipe priorité Québec, Patrick Paquet, juge que le projet devait être rendu à un stade plus avancé.

« Dans le plan directeur aquatique qui a été déposé en mai 2021, on avait identifié un projet de 20 millions \$. Puis là, deux ans plus tard, on n'a pas plus de détails. Moi, je trouve qu'on devrait être rendu beaucoup plus loin que ça dans le processus. [...] Tout est au point mort », déplore-t-il.

« J'ai comme l'impression que ce projet-là a comme été mis en dessous de la pile et qu'il fait du surplace depuis deux ans. »

— Patrick Paquet, chef d'Équipe priorité Québec

M. Paquet soutient qu'il y a « un manque flagrant » de piscines intérieures dans le nord de la ville.



Patrick Paquet déplore le peu d'information disponible par rapport au projet de complexe aquatique à Charlesbourg. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / FÉLIX DUCHESNE

La présidente du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides, Sarah Demers, admet elle aussi être surprise et déçue par l'état d'avancement du dossier.

« En mai 2021, c'était assez clair que ça allait être dans le coin de la rue de la Faune et tout d'un coup, on n'a plus d'emplacement, on n'a plus d'idées de quand est-ce que ça va arriver. Donc, c'est décevant un peu parce qu'on avait vraiment hâte de pouvoir avoir une piscine dans le nord de Charlesbourg puisque c'est un coin absolument non desservi par une piscine intérieure malheureusement », déplore Mme Demers en entrevue à Radio-Canada.

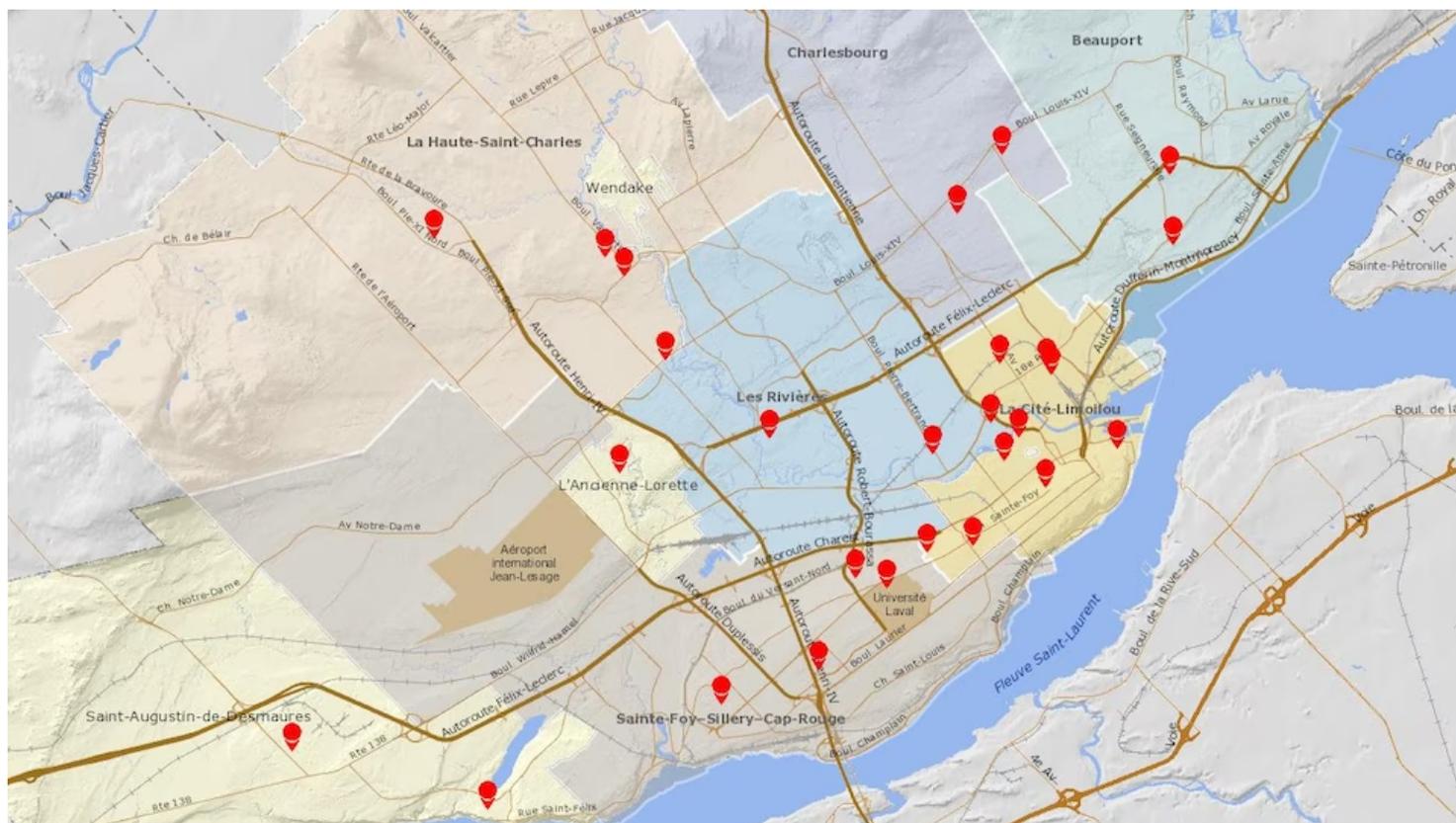
Accessibilité

Sur les 27 piscines intérieures qu'on retrouve sur le territoire de l'agglomération de Québec, on en compte 2 qui sont situées dans l'arrondissement de Charlesbourg, mais aucune au nord du boulevard Louis-XIV.

« Les gens qui habitent dans notre quartier doivent descendre assez bas dans la ville pour pouvoir accéder à un cours de natation pour leurs jeunes enfants. C'est quand même important d'apprendre à nager à cet âge-là, pour la sécurité », fait valoir Sarah Demers.

Au moment d'annoncer le projet de complexe aquatique en 2021, la Ville de Québec avait fait savoir qu'elle comptait solliciter l'appui financier des municipalités voisines ainsi que des gouvernements fédéral et provincial.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides a sollicité une rencontre avec son représentant à l'Assemblée nationale, le député caquiste de Chauveau, Sylvain Lévesque.



Agrandir l'image

On compte 27 piscines intérieures sur le territoire de l'agglomération de Québec.

PHOTO : RADIO-CANADA

De son côté, Équipe priorité Québec a l'intention, lors de la prochaine séance du conseil municipal prévue le 7 février, de présenter un avis de proposition afin de demander la tenue d'un comité plénier sur le projet de complexe aquatique.

« Je pense qu'il y a des gens qui sont qualifiés, autant au niveau de notre division des loisirs et des sports qu'au niveau de notre division [...] de la gestion des immeubles [...] pour regarder l'inventaire, venir identifier le terrain qui va être approprié pour cette nouvelle construction-là et faire la planification des coûts, un peu comme ç'a été fait pour le nouveau poste de police, dont la construction sera terminée prochainement », explique Patrick Paquet.

C'est le conseiller municipal Éric Ralph Mercier, un élu d'Équipe priorité Québec, qui déposera l'avis de proposition. Le secteur de la rue de la Faune, qui était envisagé par l'administration Labeaume pour la construction du complexe aquatique, est situé dans le district des Monts, que représente M. Mercier.

Équipe priorité Québec prévoit aussi de déposer un avis de proposition demandant à la Ville d'inclure, à l'intérieur de son prochain Programme décennal d'immobilisations (PDI), des informations détaillées sur les projets que la Municipalité pense mener à terme dans un horizon de deux ou trois ans. Une sorte de Programme triennal d'immobilisation, ou PTI, à l'intérieur du PDI, précise Patrick Paquet.

Fiches « fourre-tout »

Sa formation politique reproche à l'administration Marchand de regrouper ses projets d'investissements à l'intérieur de « fiches fourre-tout ». C'est le cas, dit-il, du projet de complexe aquatique.

Celui-ci apparaît dans le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, mais uniquement dans la fiche du Plan directeur aquatique.



Une analyse des installations municipales avait permis à la Ville de constater que le secteur de la rue de la Faune est celui où l'accès à des piscines extérieures et intérieures est le plus limité. (Photo d'archives)

PHOTO : ISTOCK

La fiche ne mentionne pas d'échéancier ni de budget associé au projet, auquel on réfère dans des termes plutôt vagues : « Le plan directeur de 2021 inclut la construction éventuelle d'un complexe aquatique. »

« Au lieu d'avoir des fiches qui sont très précises [sur des projets en particulier], on va avoir une fiche dans laquelle on inclut tout. On inclut les jeux d'eau, les piscines extérieures, les piscines intérieures... On inclut tellement de choses, et dans un montant qui est global, qu'on n'est pas capable de s'y [retrouver]. Pour le commun des mortels, là, c'est impossible », dénonce Patrick Paquet.

« Il n'y a aucune cachette »

Durant les séances du comité plénier portant sur le PDI 2023-2032, avant la période des Fêtes, les partis d'opposition et les journalistes avaient justement interpellé Bruno Marchand et son équipe sur les difficultés à suivre l'évolution de certains projets. Le maire n'y voyait aucun enjeu de transparence.

« On fait périodiquement des rapports sur les sommes dépensées, les estimés. Quand il y a des surprises, on vous les communique. Il n'y a aucune cachette », avait-il assuré lors d'une mêlée de presse, le 1er décembre.

Avec la collaboration de Jean-François Nadeau

À lire aussi :

- La Ville de Québec veut construire un complexe aquatique près de l'ancien zoo
- De plus en plus d'enfants ne savent pas nager au Québec
- Les cours de natation se font rares à Québec

Louis Gagné



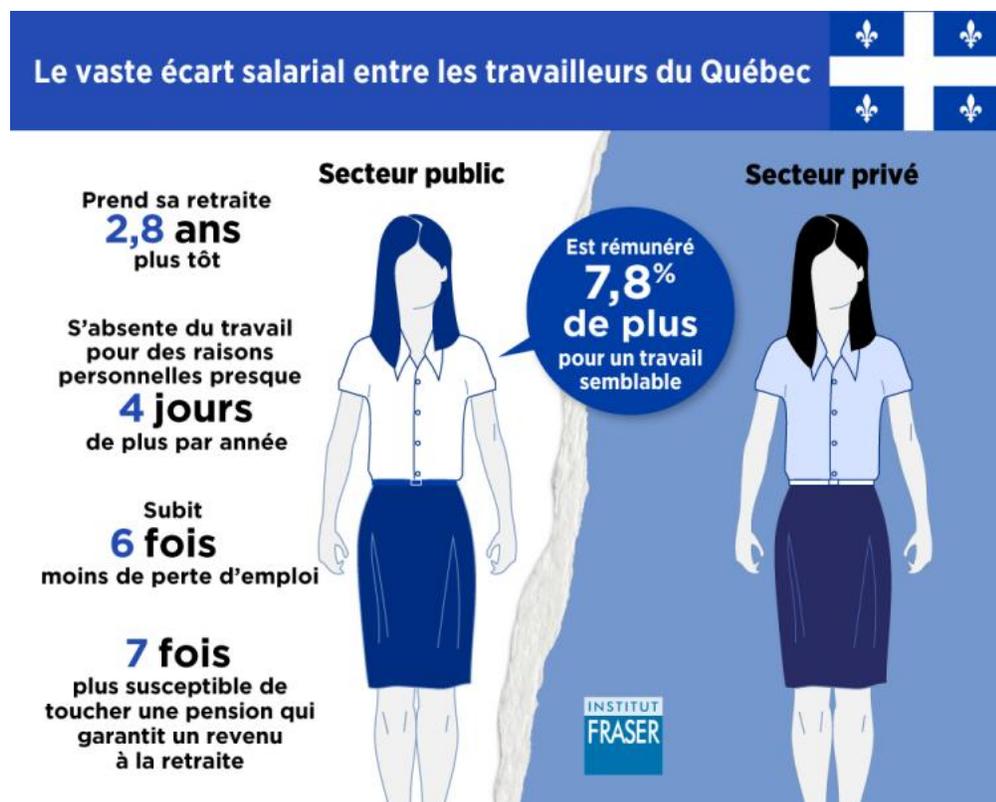
Les travailleurs du secteur public au Québec reçoivent en moyenne des salaires 7,8 % plus élevés que les travailleurs comparables du secteur privé

26 janvier 2023

Les fonctionnaires du Québec bénéficient d'un salaire plus élevé et d'avantages sociaux plus généreux que les travailleurs comparables du secteur privé, selon une nouvelle étude publiée par l'Institut Fraser, un groupe de réflexion indépendant et non partisan sur les politiques publiques canadiennes.

« À une époque où les gouvernements sont confrontés à de sérieuses pressions fiscales, aligner la rémunération du secteur public sur celle du secteur privé permettrait de réduire les coûts sans nécessairement affecter les services », a déclaré Ben Eisen, agrégé principal à l'Institut Fraser.

L'étude Comparaison de la rémunération des secteurs public et privé au Québec, édition 2023 révèle que les salaires des employés du secteur public au Québec sont 32,2 % plus élevés, en moyenne, que les salaires du secteur privé en 2021, l'année la plus récente de données comparables disponibles dans le cadre de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.



Après ajustement des différences telles que l'âge, le sexe, l'éducation, l'ancienneté, le type de travail, l'industrie et la profession, les employés du secteur public reçoivent tout de même un salaire supérieur de 7,8 % (4,9 % lorsque la syndicalisation est prise en compte).

Mais les salaires ne sont qu'une partie de la rémunération globale. Les travailleurs du secteur public au Québec bénéficient également de prestations non salariales plus généreuses.

- **Pensions** : Par exemple, 93,5 % des travailleurs du secteur public au Québec sont couverts par un régime de retraite enregistré, comparativement à 23,7% des travailleurs du secteur privé. Parmi les personnes couvertes par un régime de retraite enregistré, 95,1 % des travailleurs du secteur public bénéficient d'une pension à prestations définies, contre 54,6 % des travailleurs du secteur privé.
- **Retraite anticipée** : Les travailleurs du secteur public au Québec prennent leur retraite plus tôt que leurs homologues du secteur privé, soit environ 2,8 ans en moyenne.

- **Congé personnel** : En 2021, les travailleurs à temps plein du secteur public ont été absents de leur travail pour des raisons personnelles plus longtemps en moyenne (16,4 jours) que les travailleurs du secteur privé (12,0 jours).
- **Sécurité d'emploi** : En 2021, 4,2 % des employés du secteur privé ont subi une perte d'emploi au Québec, comparativement à seulement 0,7 % des travailleurs du secteur public.

« Il est important que tous les paliers de gouvernement au Canada, municipal, provincial et fédéral, examinent continuellement les dépenses dans le but de produire une meilleure valeur pour les contribuables », a déclaré M. Eisen.

« Comblent l'écart de rémunération au Québec entre les secteurs public et privé réduirait les coûts et pourrait aider à assurer la viabilité à long terme des finances du gouvernement. »

- [Lire le bulletin complet](#)

Pour plus d'information



Fraser Institute

401 – 1491 Yonge Street

Toronto Ontario

Canada M4T 1Z4

🌐 www.fraserinstitute.org



ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'Association exclusive aux directions générales municipales lance sa campagne d'adhésion annuelle

23 janvier 2023

L'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) annonce, en cette 88^e année d'existence, le lancement public de sa campagne d'adhésion de 2023.

À titre d'association regroupant des directeurs généraux (DG), des directeurs généraux adjoints (DGA) et des directeurs d'arrondissement (DA) des municipalités du Québec, l'ADGMQ invite son membrariat actuel à renouveler son adhésion ainsi que celles et ceux qui ne sont pas encore membres à rejoindre l'Association.

L'organisme est composé de gestionnaires municipaux employés par des municipalités de toute taille, des plus grandes, comme Montréal, Québec, Laval, Gatineau et Longueuil, pour ne nommer que celles-ci, aux plus petites ou encore celles dites en régions éloignées. Le membrariat couvre plus de 85 % de la population du Québec et est pour ainsi dire diversifié par les caractéristiques et les défis des municipalités membres, mais il s'avère que les points communs entre celles-ci sont fort nombreux.

L'adhésion peut être effectuée à ce lien

Rejoindre l'ADGMQ, c'est ajouter son expertise à celle de centaines de gestionnaires expérimentés qui occupent la même profession. « Être membre de l'ADGMQ, c'est plus qu'appartenir à un réseau de pairs, c'est faire partie d'une grande famille au sein de laquelle l'entraide est valorisée, les meilleures pratiques sont partagées et la collaboration intermunicipale est mise en valeur », affirme le directeur général de la Ville de Saint-Eustache et président de l'ADGMQ, M. Christian Bellemare. « C'est faire partie d'un réseau de contributions stimulantes, un réseau qui permet de nourrir sa carrière. C'est être en contact avec des collègues dont le savoir est une réelle richesse. »

Les membres de l'ADGMQ ont accès à une gamme d'avantages variés, dont une assurance juridique, des services d'aide psychologique, des consultations juridiques confidentielles, des programmes d'accompagnement et de soutien, des services en ressources humaines ainsi que des activités de formation. Qui plus est, ils bénéficient de privilèges exclusifs, dont l'accès au Portail d'aide financière pour municipalités et au programme de [Certification en gouvernance municipale](#).

En 2023, les DG, DGA et DA du Québec sont toutes et tous invités à rejoindre l'ADGMQ.

Pour plus d'information



Association des directeurs généraux des municipalités du Québec

43, rue de Buade, bureau 470

Québec Québec

Canada G1R 4A2

🌐 www.adgmq.qc.ca

Magali Picard, cheffe de l'opposition non officielle

Le Journal de Quebec · 26 janv. 2023 · 25 · MARC-ANDRÉ LECLERC Analyste politique

Jeudi dernier, Magali Picard a été élue comme présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).



Au cours de ses premières entrevues après son élection, Mme Picard a promis d'apporter une nouvelle approche. Excellente communicatrice, elle a rapidement démontré le ton qu'elle va utiliser durant son mandat.

Par exemple, vendredi dernier, lors d'une entrevue avec Alexandre Dubé à l'émission Salut Bonjour, Mme Picard a confirmé qu'elle trouvait que le gouvernement Legault était « arrogant ». Comme on dit, la table est mise. Substitut de l'opposition

Mme Picard a décidé d'utiliser un ton plus militant que celui de son prédécesseur. Elle a mentionné que la FTQ n'allait pas être la succursale d'une formation politique comme ç'a pu l'être dans le passé.

UNE BONNE CHOSE

Dans ses interventions publiques, Mme Picard sonne comme une cheffe de l'opposition. Elle veut probablement combler la faiblesse des partis devant la CAQ au Salon bleu de l'assemblée nationale.

Une stratégie qui pourrait être salutaire, mais qui vient avec un lot de risques. Mme Picard doit se rappeler que plusieurs de ses membres ont également voté pour la CAQ.

De plus, elle ne peut pas seulement s'opposer au gouvernement Legault. La nouvelle présidente de la FTQ devra trouver une façon de bâtir des liens avec les ministres et le premier ministre.

Un jour ou l'autre, elle devra faire des gains pour ses membres.

LE BON TON ?

Pendant la pandémie, l'image des syndicats en a pris pour son rhume dans l'opinion publique. En pleine négociation des conventions collectives pour le secteur public, Mme Picard devra garder en tête que d'avoir l'appui de la population est quelque chose d'important.

Le militantisme pour le militantisme n'a pas vraiment la côte en 2023.

Les prochaines années seront remplies de plusieurs défis pour la société québécoise (santé, éducation, etc.). Ainsi, les dirigeants syndicaux ont intérêt à travailler pour être des leaders positifs, et non pas seulement des militants.

les affaires

6 trucs pour vous remotiver en télétravail

Par Olivier Schmouker

Publié à 07:30



MAUDITE JOB! est une rubrique où Olivier Schmouker répond à vos interrogations les plus croustillantes [et les plus pertinentes] sur le monde de l'entreprise moderne... et, bien sûr, de ses travers. Un rendez-vous à lire les **mardis** et les **jeudis**. Vous avez envie de participer? Envoyez-nous votre question à mauditejob@groupecontex.ca



Q. – «J'aime travailler deux jours par semaine depuis chez moi. Mais bon, je dois avouer que ma performance en télétravail commence à être moins bonne que celle au bureau. Je ne sais pas trop pourquoi, peut-être parce que j'y suis moins bien installée pour travailler. Y a-t-il un truc pour booster ma motivation quand je suis à la maison?» – Tanya

R. – Chère Tanya, cela fait maintenant trois ans que le travail à distance ou en mode hybride est devenu le quotidien du quart des travailleurs au Québec. (Avant la pandémie, cela ne concernait que 4% des travailleurs, selon Statistique Canada.) Et il est logique de voir apparaître, ici et là, une certaine forme de lassitude par rapport à

cette nouveauté qui n'en est plus vraiment une à présent: certains commencent à tourner en rond chez eux lorsqu'ils prennent une pause; d'autres finissent par céder aux charmes surnois des téléséries Netflix et autres Prime Video; etc.

De votre côté, la lassitude semble provenir de l'aménagement de votre coin bureau à la maison. Vous vous retrouvez toujours dans le même décor, lequel, semble-t-il, n'est pas franchement exaltant. Parfait. Voici, pour vous, six trucs pour «donner du pep» à votre coin bureau que j'ai dénichés à droite et à gauche au fil des derniers mois, notamment à une conférence donnée par le coach Jean-François Drouin lors d'un événement organisé par le Groupe Les Affaires.

1. Changez de bureau

Adoptez un bureau qui permet de se tenir debout ou assis, ou bien un bureau en L avec un tabouret oscillant. Cela vous permettra de varier vos postures au travail, ce qui procurera le plus grand bien à votre corps et à votre tête.

2. Changez de lampe de bureau

Un nouvel éclairage peut suffire à améliorer l'ambiance de travail, et donc votre envie de travailler. Vous pouvez en profiter pour vous doter d'une lampe avec diffuseur d'huiles essentielles, d'une lampe de sel, ou encore d'une lampe de thérapie à lumière rouge.

3. Équipez-vous d'un nouveau gadget électronique

Si vous faites souvent des visioconférences, vous pouvez vous équiper d'un bon micro soutenu par un bras de suspension. Le son sera parfait pour les autres, et ce sera un plaisir chaque fois renouvelé pour vous que de parler de manière confortable.

Autre idée: vous doter d'un second écran, par exemple en connectant votre tablette numérique au premier écran.

Autre idée encore: vous procurer une toute nouvelle souris, dont l'ergonomie serait parfaitement adaptée à votre main.

4. Aménagez-vous un petit coin pause

Il n'y a pas que le travail, il y a aussi les pauses. D'où l'intérêt de vous aménager un petit coin pour relaxer. Ça peut revenir à avoir à proximité une planche d'équilibre, histoire de faire un petit peu d'exercice, de temps à autre. Ou bien, un tapis de yoga pour pouvoir faire quelques étirements n'importe quand. Ou encore, si vous avez vraiment de la place chez vous, un vélo stationnaire ou un tapis roulant (je connais vraiment des gens d'affaires qui font des visios depuis le vélo stationnaire qui est chez eux!).

5. Transformez un de vos murs en tableau de travail

Saviez-vous qu'il existe des peintures murales sur lesquelles on peut écrire au marqueur et tout effacer d'un simple coup de chiffon? Le coach Jean-François Drouin se sert de la «Clear Dry Erase» de Rust-Oleum, ce qui lui permet d'avoir un tableau de travail avec lui lors de chaque visio: il y écrit ce que les uns et les autres disent, sous l'œil de sa caméra, si bien que tous les participants ont la sensation d'être face à un tableau normal dans une salle de réunion classique.

6. Boostez votre concentration

Dotez-vous d'une application permettant de développer la capacité à se concentrer. Faites une habitude d'écouter de la musique en travaillant. Ou encore, faites régulièrement le ménage de votre bureau. Mine de rien, de tels petits gestes peuvent booster notre concentration, et par suite, notre performance et notre bien-être au travail.

Voilà, Tanya. Ces six astuces peuvent vraiment faire une différence dans votre quotidien à la maison. Et si jamais une autre vous venait à l'esprit, n'hésitez pas à m'en faire part! Je me ferai un plaisir de la partager avec tout le monde...

26 janvier 2023 3h00 Mis à jour à 8h47

La Ville implore la Cour de fermer un gîte touristique du Vieux-Québec

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
Le Soleil

La Ville de Québec tente depuis nombre d'années, sans réussir jusqu'ici, de forcer la fermeture d'un gîte touristique du Vieux-Québec.

Les élus du comité exécutif du maire Bruno Marchand ont récemment autorisé un nouvel assaut. Le Service des affaires juridiques demande ainsi à la Cour supérieure de sceller le sort du commerce, une fois pour toutes.

Au grand dam des propriétaires qui affirment ne pas comprendre pourquoi les autorités municipales s'acharnent, pourquoi le ciel leur tombe sur la tête.

Eux revendiquent plutôt, aussi devant le tribunal, la reconnaissance de droits acquis. Voilà qui leur permettrait de poursuivre la location de chambres aux voyageurs.

Mais comment a-t-on pu en arriver là ?

RUE SAINTE-URSULE

Nous nous tenons devant le bâtiment visé par la Ville : 31, rue Sainte-Ursule. À côté de la porte, une affichette annonce la présence du Castel d'Amérique française.

Il s'agit d'un gîte. Autrement dit : un *Bed and Breakfast* dans la langue des Étatsuniens, ou un «Chambre et petit-déjeuner» dans le vocabulaire de l'Office québécois de la langue française. D'aucuns préfèrent la dénomination «Couette et café». Peu importe la terminologie, vous voyez de quoi il s'agit !

L'établissement en question, bien coté sur les sites de réservation en ligne, se trouve à deux coins de rue de la porte Saint-Louis percée dans la muraille du Vieux-Québec.

À l'intérieur de ce bâtiment, il y a déjà eu 3 logements. Au fil des rénos, on a créé une unifamiliale de 9 chambres. Dont quelques-unes sont louées à la clientèle en visite dans la capitale.

Ce gîte-là, donc, la Ville n'en veut pas.

«UN PROBLÈME AVEC LA VILLE»

«Nous avons un problème avec la Ville depuis très très longtemps.»

Jolanta Morawska gère l'entreprise installée dans la résidence familiale. Elle aide sa fille.

De 2007 à 2012, le Castel d'Amérique française a été en activité sans trop de heurts, raconte-t-elle au *Soleil*. «Nous avons commencé à opérer ici grâce à un permis que nous avons reçu de façon légale du ministère du Tourisme.»

À l'époque, la Corporation de l'industrie touristique du Québec lui avait octroyé une certification. Sur le document figuraient quatre soleils, l'équivalent des étoiles pour les hôtels.

Les locations s'effectuaient «de façon tout à fait ouverte», plaide Mme Morawska, d'origine polonaise.

«Un grand choc»

En 2012, les autorités municipales ont toutefois fait barrage au renouvellement de l'attestation étatique.

«C'était un grand choc pour nous d'apprendre qu'on ne peut plus fonctionner.» Les proprios ont dès lors réclamé la reconnaissance de leurs droits acquis.

Aucun permis municipal autorisant l'ouverture du gîte n'aurait cependant été déniché dans les filières de la mairie : «La Ville n'a trouvé aucune autorisation antérieure qui aurait pu reconnaître

ces droits», lit-on dans un document officiel que nous avons consulté.

Requête refusée.

LES RÈGLEMENTS ONT CHANGÉ

Quelques arguments mis de l'avant par la mairie afin de convaincre le tribunal d'ordonner la fin des activités de location touristique au 31, rue Sainte-Ursule :

⇒ La Ville prétend que le Castel d'Amérique française n'a jamais obtenu de permis municipal avant d'ouvrir ses chambres aux touristes en 2007, nous instruisent des documents officiels;

⇒ L'administration municipale convient que le gouvernement du Québec avait octroyé une «classification» au gîte jusqu'en 2012;

⇒ La Ville soutient par contre que le gouvernement ne vérifiait pas, à ce moment, si le zonage municipal autorisait l'usage de gîte;

⇒ Entre-temps, en 2009, la Ville a adopté un règlement interdisant les gîtes dans ce secteur du Vieux-Québec;

⇒ Avant, les anciens règlements limitaient à 10 le nombre de gîtes dans le Vieux-Québec, selon les autorités. «Les recherches effectuées par la Ville ont permis de constater qu'au moment où cet usage a été entrepris dans l'immeuble, le contingentement était atteint et qu'aucun permis municipal n'aurait pu être délivré pour l'exercice de celui-ci», lit-on dans un résumé de la cause.

PAS D'HÔTEL

Jolanta Morawska a quelques fois tenté de régulariser son dossier.

Notamment en 2016 en essayant de décrocher un permis pour ouvrir un «hôtel» au lieu d'un «gîte».

Les conseillers municipaux de l'arrondissement La Cité-Limoilou avaient refusé, selon le procès-verbal des délibérations que nous avons retrouvé. En gros, ils voulaient maintenir «la vocation résidentielle dominante» dans cette rue du Vieux-Québec.

Le 1er août dernier, Mme Morawska est revenue à la charge au tribunal. «Les propriétaires de l'immeuble sis au 31, rue Sainte-Ursule, [...] ont déposé en Cour supérieure [...] une demande introductive d'instance en reconnaissance de droits acquis à l'exploitation d'un gîte. Leur prétention est à l'effet que cet usage est exercé légalement depuis 2007 et que l'immeuble bénéficie donc de tels droits», résume la Ville dans sa paperasse.

Plus de 15 ans après l'ouverture du Castel, un juge devra donc trancher...

Piètre état

Bien entendu, Jolanta Morawska escompte une victoire.

La maison était dans un piètre état lorsque la famille l'a acquise en 2002, fait-elle valoir. Des rénovations lui ont redonné du lustre.

Ils ont encore retapé après un incendie, malgré les exigences contraignantes des inspecteurs municipaux, ajoute-t-elle.

Dans l'espoir de persuader, elle fait remarquer que la maison est bien grande, trop grande, pour sa seule famille. Et que son entretien coûte cher. D'où la pertinence d'y exploiter un gîte. «On ne peut pas juste y habiter.»

«Pour régulariser, on aimerait avoir un permis. [...] On ne veut pas faire de location au noir. On ne veut pas se cacher.»

«Mais il y a des obstacles tout le temps.»

PAS DE GÎTES N'IMPORTE OÙ

La Ville a refusé de répondre à nos questions concernant le dossier du Castel d'Amérique française puisqu'un juge étudiera la cause.

On nous a néanmoins expliqué que les citoyens ne peuvent exploiter des gîtes touristiques n'importe où.

«Ceux-ci sont généralement autorisés dans les secteurs résidentiels des quartiers périphériques», nous a écrit la conseillère en communication Audrey Perreault. Et il y a un nombre maximal d'établissements tolérés par quartier, tel que spécifié dans la réglementation municipale.

«Globalement, les gîtes sont interdits ou contingentés dans les secteurs centraux (Vieux-Québec, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sacrement).»

L'ARCHITECTE DE RENOM...

La Maison Pierre-Baillargeon, où loge le Castel d'Amérique française, figure au [Répertoire du patrimoine bâti de la Ville de Québec](#).

La résidence est également cataloguée au [Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#).

Elle a été conçue par le réputé et prolifique architecte [Charles Baillargé](#).

La Ville de Québec, où il a travaillé durant plusieurs années, dresse une liste partielle de ses [réalisations](#).

... ET SON CLIENT MÉDECIN

Sur la devanture des 31 et 33, rue Sainte-Ursule, une plaque raconte l'épisode de notre histoire relatif à cette demeure ancienne.

«Habitée par trois générations d'une même famille, cette maison a été construite en 1860 [...] pour le docteur Pierre Baillargeon (1812-1891), médecin, dentiste et sénateur.»

Isle-aux-Grues

«Il était le frère de Mgr Charles-François Baillargeon (1798-1870), seizième évêque et troisième archevêque de Québec. Tous deux étaient natifs de l'Isle-aux-Grues.»

«Le fils de Pierre Baillargeon, Jules (1856-1945), importateur de vins, et son épouse, Atala Gourdeau (1858-1943), lui ont succédé. Ils élevèrent leurs huit enfants dans cette maison.»

«À la mort des parents, les cinq filles, Blanche, Juliette, Jeanne, Yvette et Marguerite, continueront d'y habiter jusqu'au départ de la cadette en 1996.»

Pierre Baillargeon a eu une influence certaine en [son époque](#).